



## Abandon du domicile pas le concubin

Par **withdrawn**, le **26/02/2021** à **17:38**

Bonjour,

Mon concubin était parti en école de police pendant un an. Pendant cette année, il rentrait de temps en temps. En juillet 2020, il est rentré, m'a annoncé qu'il envisageait une séparation, est reparti en école le lendemain, et n'est jamais revenu. Depuis, il a fini sa formation et a été affecté à Paris. Il n'est toujours pas revenu chercher ses affaires, et continue à payer la moitié du loyer.

Je souhaiterais qu'il revienne prendre ses biens, et prendre l'appartement à mon nom, mais toutes mes sollicitations envers lui sont restées sans réponse. Je n'ai plus de nouvelles directement de lui depuis août 2020. Comment faire pour me sortir de cette situation ?

Cordialement,

Par **youris**, le **26/02/2021** à **17:47**

Bonjour,

si le bail est à vos 2 noms (et qu'il contribue à payer la moitié du loyer), votre concubin est toujours locataire en titre.

vous ne pouvez pas exiger de prendre l'appartement seul à votre nom, ni qu'il déménage ses affaires.

le concubinage s'appelle également union libre, donc les concubins n'ont aucun droit, ni obligation l'un envers l'autre.

comme il est policier, vous pouvez essayer de contacter un de ses supérieurs comme son commissaire.

salutations